Examen professionnalisé d'accès au corps des TFR

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2017-63) concernant l'examen professionnel d'**accès au corps des techniciens de formation et de recherche** (TFR) relevant du ministre chargé de l'agriculture vient de paraître.

Si cet examen professionnalisé est d'abord destiné à permettre la titularisation des agents contractuels en poste dans les ***établissements d'enseignement technique agricole***, il est également ***accessible aux agents en poste dans les autres secteurs***, sachant qu'un agent ne peut se présenter qu'à une seule sélection de déprécarisation par an. Toutefois, en cas de candidature et de succès à cette sélection, les lauréats se verront affectés exclusivement dans un établissement d'enseignement technique agricole.

Il comporte une épreuve orale unique d'admission.

Les lauréats seront nommés stagiaires dans le premier grade du corps des **techniciens de formation et de recherche** et affectés dans les établissements qui seront indiqués ultérieurement.

Calendrier

- **Pré-inscriptions : du 19 janvier au 20 février 2017** sur

le site www.concours.agriculture.gouv.fr

- Date limite de retour des dossiers d'inscription et des dossiers RAEP : 6 mars 2017 dernier délai (le cachet de La Poste faisant foi).
- Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 18 avril 2017 à Paris.

A noter que **vous avez droit à une formation de 5 jours** pour préparer ce concours (indication portée dans la note de service). Vous pouvez également bénéficier de l'offre de formation dite « transverse » proposée par les PFRH, à consulter ici.

2017-63_final_TFR